

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 922

AMENDEMENT

présenté par

M. Philippe Brun, Mme Mercier, M. Baptiste, M. Oberti, Mme Pirès Beaune, M. Bouloux,
M. Baumel et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 5

I. – Supprimer l’alinéa 11

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 13.

II. – En conséquence, à l’alinéa 15, substituer aux mots

« les références : « 199 *quater* F, » et « 199 *vicies* A, » sont supprimées »

les mots :

« la référence : « 199 *vicies* A, » est supprimée ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à s’opposer à la proposition du Gouvernement de supprimer la réduction d’impôt pour frais de scolarité des enfants à charge dans l’enseignement secondaire et supérieur.